

## RÉAMÉNAGEMENT AU CŒUR DE LAUSANNE

INSÉRÉE DANS LA VILLE,  
LA CITÉ HOSPITALIÈRE DU CHUV

Délimitation du chantier de la PMU, octobre 1999.



La PMU en front de rue Bugnon-est, mars 2003.

Dans un souci permanent d'intégration urbaine, l'Office des constructions des hospices/CHUV repense totalement l'espace géographique de la Cité hospitalière lausannoise. Depuis quelques années déjà, un recentrement des zones de soins a été entrepris pour répondre aux besoins actuels.

TEXTE:  
SANDRA GIAMPETRUZZI  
PHOTOS: CEMCAV (CENTRE  
D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL  
ET DE COMMUNICATION  
AUDIOVISUELLE), LAUSANNE  
SCHÉMA: DOSSIER  
«L'URBANISATION DE LA CITÉ  
HOSPITALIÈRE LAUSANNOISE»,  
OFFICE DES CONSTRUCTIONS

**D**e par sa situation urbaine privilégiée, la Cité hospitalière de Lausanne fournit à sa population une offre de soins qui s'intègre au cœur de la vie lausannoise. Il est cependant apparu nécessaire de repenser aussi bien le rapport de ce territoire à la ville que la répartition de ses fonctions. Lors de son implantation, le bâtiment de l'Hôpital cantonal n'était pas conçu pour fonctionner à l'intérieur d'une ville. Cela pose aujourd'hui divers problèmes qui ont pu être identifiés par l'Office des constructions des hospices/CHUV. En effet, le développement de la ville a fait de ce vaste site hospitalier, traversé par un axe routier important, la rue du Bugnon, une enclave urbaine. Il fallait donc repenser complète-

ment le site en intégrant les données actuelles. Dans un milieu où le terrain se fait rare, la question se posait notamment de savoir où pouvait se situer le potentiel d'extension. Il a donc fallu revoir l'aménagement du site dans sa globalité. Un «plan d'aménagement» de la Cité hospitalière a ainsi été établi en 1994. Il s'agit là d'un plan à usage interne permettant à l'Office des constructions des hospices/CHUV d'avoir une vision d'ensemble du potentiel de développement. Il faut savoir, en effet, que le Plan d'extension cantonal N° 159 (adopté en 1961 par le Conseil d'Etat, et qui définit, aujourd'hui encore, l'affectation de ce territoire) se limite à dire que la zone considérée est réservée uniquement à la «construction d'éta-

blissements hospitaliers d'intérêt public». Cela mis à part, rien de plus n'y est mentionné. Ainsi, selon ce document qui a valeur juridique vis-à-vis des tiers, l'Office des constructions n'avait jusqu'ici guère de contraintes pour développer ce territoire. Jusqu'ici, car ce Plan d'extension cantonal N° 159, ne répondant plus aux exigences de la législation fédérale en matière d'aménagement du territoire, est précisément en cours de révision.

#### NAISSANCE DE LA CITÉ HOSPITALIÈRE

La première amorce lausannoise dans le domaine médical date du IX<sup>e</sup> siècle avec l'Hospice St-Jean, qui était situé à l'actuelle place Pépinet. Lui succédera le Grand Hôpital de Lausanne au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement de l'actuel Collège de la Cité. L'affectation principale de ces établissements s'est résumée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle à un asile pour indigents et délinquants. Avec l'installation en Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle de grands chirurgiens européens, la

cit  lausannoise s'est inscrite petit   petit dans un d veloppement incessant pour l'am lioration des soins m dicaux. La premi re  tape du transfert de l'h pital hors des limites de la cit  date de 1811 avec l'installation des ali n s dans un b timent construit le long du Bugnon, au sud du futur H pital cantonal (ali n s qui seront transf r s   Cery en 1873). En 1883 est inaugur  le b timent de l'H pital cantonal. C'est ainsi que la Cit  hospitali re, dominant la ville de Lausanne, est n e. Les choix strat giques de ces changements ont surtout ob e   une logique fonctionnelle et non   une coh rence urbanistique. En effet,   l' poque, l'H pital cantonal s'est d centralis  de la ville vers la campagne   proximit  d'une route   trafic dense. Par la suite, les soins se sont transpos s de l'autre c t  de la route, de l'ouest

  l'est, cr ant un complexe en deux parties, coup  par la route. Avec l'extension de la ville, la Cit  hospitali re s'est retrouv e encercl e par de nouveaux quartiers mais fonctionnant toujours sur l'un et l'autre c t  de la route. Non con ue pour  tre en rapport avec la ville, la Cit  hospitali re n cessite aujourd'hui un r am nagement. Le but est d'en faire un complexe ferm  sur lui-m me et enclav    l'int rieur de la ville. Parall lement   ce d veloppement, la zone du Bugnon a vu s'installer des fonctions d'enseignement. Avec l'installation de l' cole primaire de Villamont et de l' cole de m decine, future Facult  de m decine, le terrain du Champ de l'Air,   l'ouest de la rue, s'est transform . Par la suite, le d veloppement des besoins m dicaux a men    une deuxi me  tape capitale: l'agrandissement de la Clinique chirurgicale en 1914,

puis la construction de la Maternit  et de la Clinique infantile en 1916, ainsi que de l'Hospice orthop dique en 1927. Toutes ces modifications marquent le d but de la colonisation par l'h pital des terrains situ s   l'est du Bugnon.

La troisi me  tape, quant   elle, est une  tape de transition. Dans les ann es trente, il a fallu consolider l'institution hospitali re en modernisant les  quipements. Cette modernisation s'est faite au coup par coup selon les disponibilit s de l'Etat et les dons priv s.

### LES ANN ES SOIXANTE

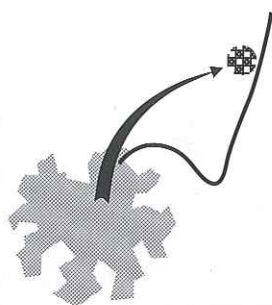
Les fulgurantes avanc es dans le milieu m dical ont abouti   une quatri me  tape: celle des ann es soixante. Tous les b timents ont subi le m me sort. L'agrandissement  tait le mot d'ordre. En effet, pour faire face au manque de place, le Conseil d'Etat adopte en 1961 un plan d'extension cantonal afin de d limiter une zone r serv e uniquement   la construction d' tablissements hospitaliers d'int r t public. De plus, les activit s parall les li es aux soins se sont multipli es et ont exig  des surfaces de plus en plus importantes. Mais le plus marquant se situe dans l'extension urbaine, qui a eu comme cons quence d'englober la Cit  hospitali re au c ur m me de la ville, cr ant ainsi une proximit  entre les habitants et les soins. Ces ann es-l  sont donc un tournant d cisif dans le monde hospitalier lausannois, qui donne un nouveau visage   toute la zone. La volont  n' tait plus de subir le site mais de le repenser avec une vision   long terme. Le «Plan hospitalier vaudois» visait   d centraliser les soins en les regroupant par secteur g ographique,   soutenir le d veloppement des h pitaux de zone et r gionaux et, surtout,   mettre en place le projet du nouveau «Centre hospitalier universitaire vaudois» (CHUV).

Avec le d marrage des travaux du CHUV en 1971, ce fut le d but d'une longue op ration de transferts successifs d'un b timent  

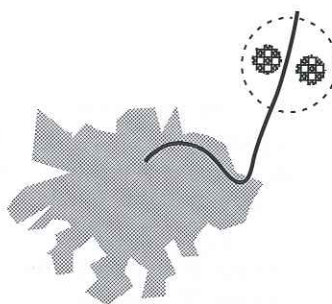
Zone g ographique de la Cit  hospitali re en 1884.



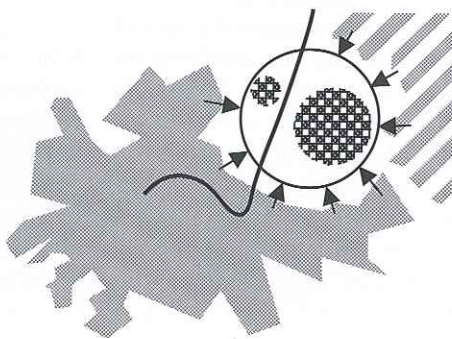
Développement  
historique de l'Hôpital  
cantonal.



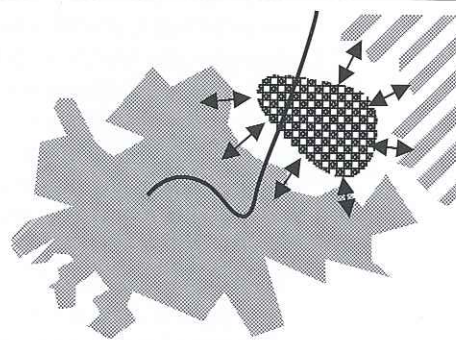
1. DÉCENTRALISATION



2. BIPOLARISATION



3. ENCLAVEMENT



4. DÉSENCLAVEMENT SOUHAITÉ

	Schémas	Situation	Rapports à l'environnement	Rapports internes	Structure
Développement historique	1. - 2.	zone de campagne surplombant la ville	fort rapport au paysage	organisation cohérente	pavillonnaire indépendant autonome
	3.	encerclément par la ville	perte de cohérence	décentralisation et séparation des fonctions	pavillonnaire relié
Objectifs	4.	s'adapter au nouvel environnement - intégration	réaménagement visant à «recoudre» la Cité hospitalière à la ville	développement des liaisons et des articulations	structuration des espaces publics

l'autre dictés par la progression du chantier. Il fallait garder en fonction les différents secteurs médicaux jusqu'à la mise en service du nouveau bâtiment. Le CHUV a été inauguré en 1982, soit une décennie plus tard. Depuis, la fonction des bâtiments de la Cité hospitalière a une nouvelle fois été modifiée par la mise en service du nouveau bâtiment hospitalier, donnant lieu à l'exécution de plusieurs opérations de rénovation-réhabilitation.

#### NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT

Dès lors, il était devenu urgent de donner une nouvelle direction à l'aménagement du site en ayant une vision plus cohérente. Il s'agissait d'indiquer où, et sous quelle forme, de nouveaux bâtiments pourraient s'implanter pour compléter et corriger le complexe existant. Le but du plan

d'aménagement élaboré en 1994 était de préciser les surfaces de plancher nouvelles pouvant être installées dans la Cité hospitalière. Il proposait également une requalification des espaces extérieurs en vue d'une meilleure intégration urbaine, qui a été retenue comme un des objectifs principaux à atteindre.

Ce plan d'aménagement se divise en deux parties. La première porte sur le côté est de la rue du Bugnon, zone définie comme celle des soins. L'aménagement consiste en la création de nouveaux bâtiments, dont certains le long de la rue du Bugnon, qui relie le complexe hospitalier à la ville (dont la nouvelle PMU, aujourd'hui réalisée). La seconde partie porte sur l'ouest de la rue du Bugnon – zone affectée à l'enseignement et à la recherche, au soutien logistique et à l'administration.

Les développements prévus par le plan d'aménagement ne sont pas programmés dans le temps. Mais la vision d'ensemble permet des améliorations par étapes successives dont l'ampleur peut varier selon l'importance des besoins à satisfaire.

#### TRAVAUX DES DERNIÈRES ANNÉES

Ces vingt dernières années, l'accent a été mis principalement sur la réaffectation des bâtiments périphériques. Le bâtiment Nestlé a subi des rénovations pour pouvoir accueillir la rhumatologie. Celui de Beaumont a été rénové pour la dermatologie et l'unité des maladies infectieuses. L'ancien bloc opératoire a été transformé pour l'aménagement de l'Institut de médecine légale et d'une partie de l'Institut de santé au travail ainsi que pour l'École de techniciens en radiologie médicale.

L'aile est et le corps central du complexe du Champ de l'Air ont été rénovés pour loger les fonctions logistiques des Hospices et du CHUV, le Décanat et les laboratoires de travaux pratiques de la Faculté de biologie et de médecine ainsi que le Musée de la main. En accueillant ces nouveaux services, il a été possible de dégager des surfaces pour les soins dans le bâtiment hospitalier du CHUV, notamment pour le Centre pluridisciplinaire d'oncologie. Ainsi donc fonctionne le remaniement urbanistique de la Cité hospitalière.

Un effort financier important a été consenti avec la construction du nouveau bâtiment Bugnon-Est pour y transférer la Policlinique médicale universitaire (PMU) ainsi qu'avec l'extension et la

restructuration (en cours) des urgences. La PMU, construite le long de la rue du Bugnon, s'élève de cinq étages devant le CHUV. Elle est directement attachée aux urgences par un bâtiment de liaison. Cette transformation de la zone a déchargé certains locaux du CHUV, donnant la possibilité d'y implanter d'autres services et a ainsi permis une amélioration des soins en facilitant l'accès à la PMU. Des bureaux de médecins ont également été construits sur la halte-garderie du CHUV. Tous ces chantiers réalisés en l'espace de vingt ans ont eu pour objectif d'améliorer la prestation des soins.

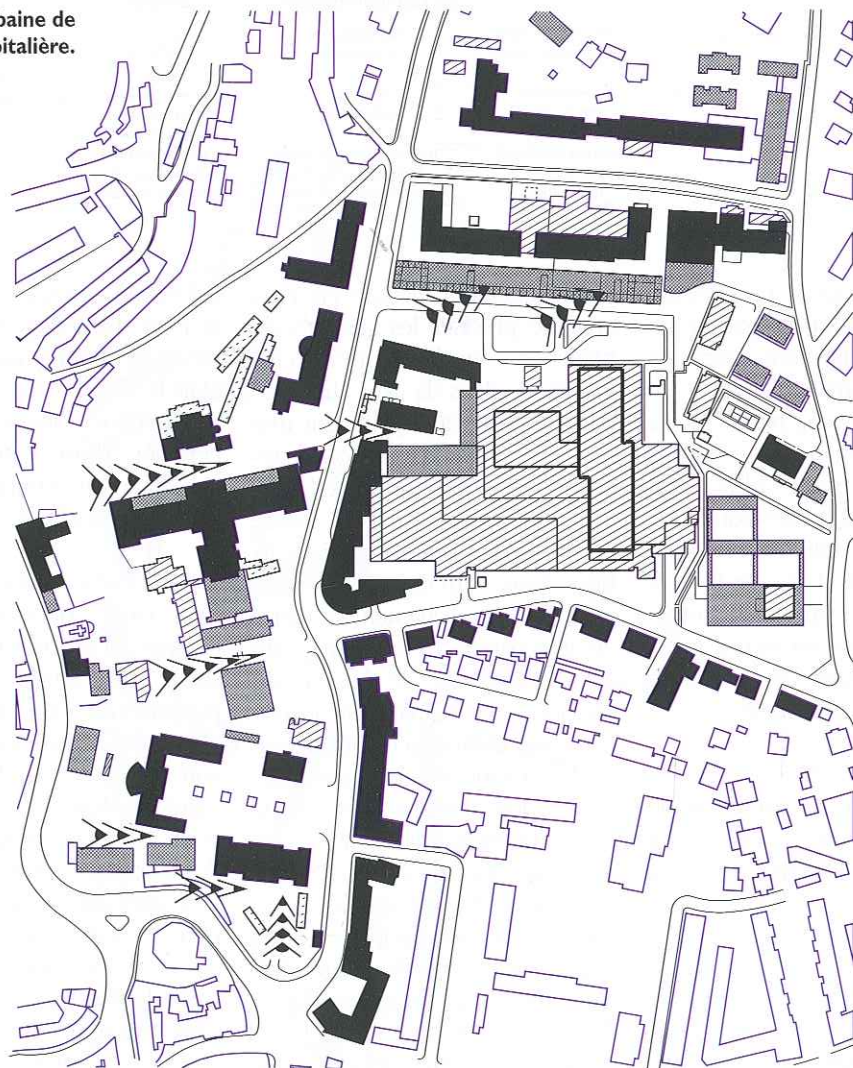
#### LES ANNÉES À VENIR

Les besoins de développement du CHUV pour les années à venir

ont été identifiés et inscrits au budget et plan d'investissement de l'Etat. Il s'agit principalement de besoins de modernisation des plateaux techniques et de la pédiatrie. Le calendrier effectif des réalisations sera conditionné par les possibilités financières de l'Etat.




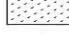

En perpétuelle mutation, la Cité hospitalière de Lausanne veut évoluer dans une perspective cohérente, en poursuivant la redistribution fonctionnelle déjà très largement engagée, avec recentrement des soins à l'est de la rue du Bugnon, et le développement de la recherche, de l'enseignement et de la logistique à l'ouest de la rue, délimitant ainsi deux domaines différents mais travaillant sur un même axe, la santé. ■

Structure urbaine de la Cité hospitalière.



#### Nombre de bâtiments gérés par l'Office des constructions

Environ 160, dont 61 sur le site de la Cité hospitalière lausannoise, l'Institut psychiatrique de Cery et de Prangins, l'Institut psychiatrique d'Yverdon.

-  Références déterminantes pour le projet (existantes ou proposées par le plan de capacité Bugnon-est)
-  Éléments forts, références secondaires pour le projet (existantes ou proposées par le plan de capacité Bugnon-est)
-  Éléments à forte valeur d'usage
-  Éléments gênants à faible valeur d'usage
-  Dégagements principaux